

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014  
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMaison Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel  
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40  
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal  
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit  
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40  
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre  
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

#### **EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LORMONT - parcelles AY 387-389-391, sises angle rue des Garosses/rue Lavergne appartenant au Conseil Général - Acquisition - Autorisations Décision**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Département de la Gironde est propriétaire sur la commune de Lormont d'une emprise de terrain bâti, située rue des Garosses et rue Lavergne, cadastrée section AY 387, 389 et 391 pour une contenance totale d'environ 3 110 m<sup>2</sup>, sur laquelle est édifié un immeuble comprenant un local loué à usage de poste de police ainsi que quatre logements de type IV.

La Communauté urbaine de Bordeaux envisage de se porter acquéreur de cet ensemble immobilier et de le mettre à disposition par bail emphytéotique au profit de l'OPH Aquitanis qui en assurerait la réhabilitation tout en y conservant le bureau de police et réserveraut deux logements en faveur du Conseil Général.

Le Conseil général accepterait de céder ce bien après déclassement du domaine public moyennant un prix de 345 900 euros, inférieur à l'estimation domaniale qui s'établit à 482 700 euros, et assorti de l'engagement par la Communauté urbaine de Bordeaux de maintenir ou de reloger le poste de police.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'avis de France Domaine n° 249V0247 en date du 28 février 2014.

**VU** le courrier du Conseil Général de la Gironde en date du 12 mars 2014

**VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Général en date du 11 avril 2014 constatant le déclassement des parcelles AY 387, 389 et 391 et décidant de leur cession à la Communauté urbaine de Bordeaux.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

L'intérêt économique et social que présente la réhabilitation de l'immeuble susvisé ainsi que le maintien du Poste de Police dans ce secteur.

**DECIDE**

**Article 1 :** l'acquisition auprès du Conseil Général de la Gironde d'une emprise foncière bâtie déclassée du domaine public d'une contenance de 3 110 m<sup>2</sup> environ cadastrée AY 387 – 389 et 391 sise à l'angle de la rue des Garosses et de la rue Lavergne à Lormont moyennant un prix de 345 900 euros qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine et assorti de l'engagement par la Communauté urbaine de Bordeaux de maintenir ou de reloger le poste de police. Il est précisé que la Communauté urbaine de Bordeaux doit mettre ce bien à disposition de l'OPH Aquitanis sous forme d'un bien emphytéotique en vue de sa rénovation.

Aquitania s'engageant à réserver deux logements au Conseil général dans l'immeuble rénové.

**Article 2 :** la dépense et les frais se rapportant à cette transaction seront imputés au Chapitre 21, Compte 2115, Fonction 824, CdR UC00 opération 05P018O001 du Budget principal de l'exercice en cours.

**Article 3 :** Autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
28 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2014

M. JACQUES MANGON